



SI d'eau et d'assainissement Rive Droite de la Dore

Eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

1.1. Présentation du territoire desservi



063-256300997-20220621-378_2022-DE
Recu le 02/07/2022

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SI d'eau et d'assainissement Rive Droite de la Dore
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Châteldon, Dorat, Noalhat, Paslières, Saint-Rémy-sur-Durolle, Saint-Victor-Montvianeix
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : 2003 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 24/11/2020 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 2003 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



063-256300997-20220621-378_2022-DE
Reçu le 04/07/2022

Est ~~ici considérée comme un habitant desservi toute personne~~ – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 000 habitants au 31/12/2021 (6 000 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5305 abonnés au 31/12/2021 (5307 au 31/12/2020).

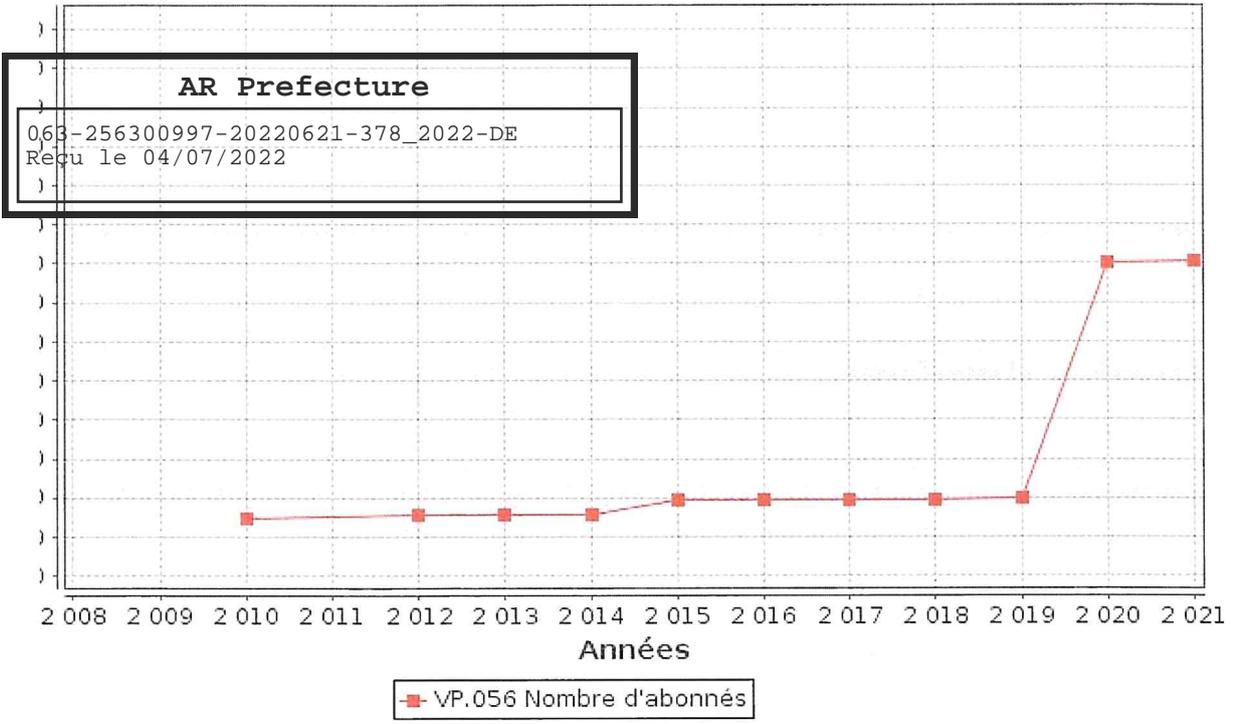
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021
Châteldon	785
Dorat	713
Noalhat	247
Paslières	1556
Saint-Rémy-sur-Durolle	1769
Saint-Victor-Montvianeix	235
Total	5305

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12,4 abonnés/km au 31/12/2021 (13,04 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,33 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,33 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 53,97 m³/abonné au 31/12/2021. (58,9 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



063-256300997-20220621-378_2022-DE
Reçu le 04/07/2022

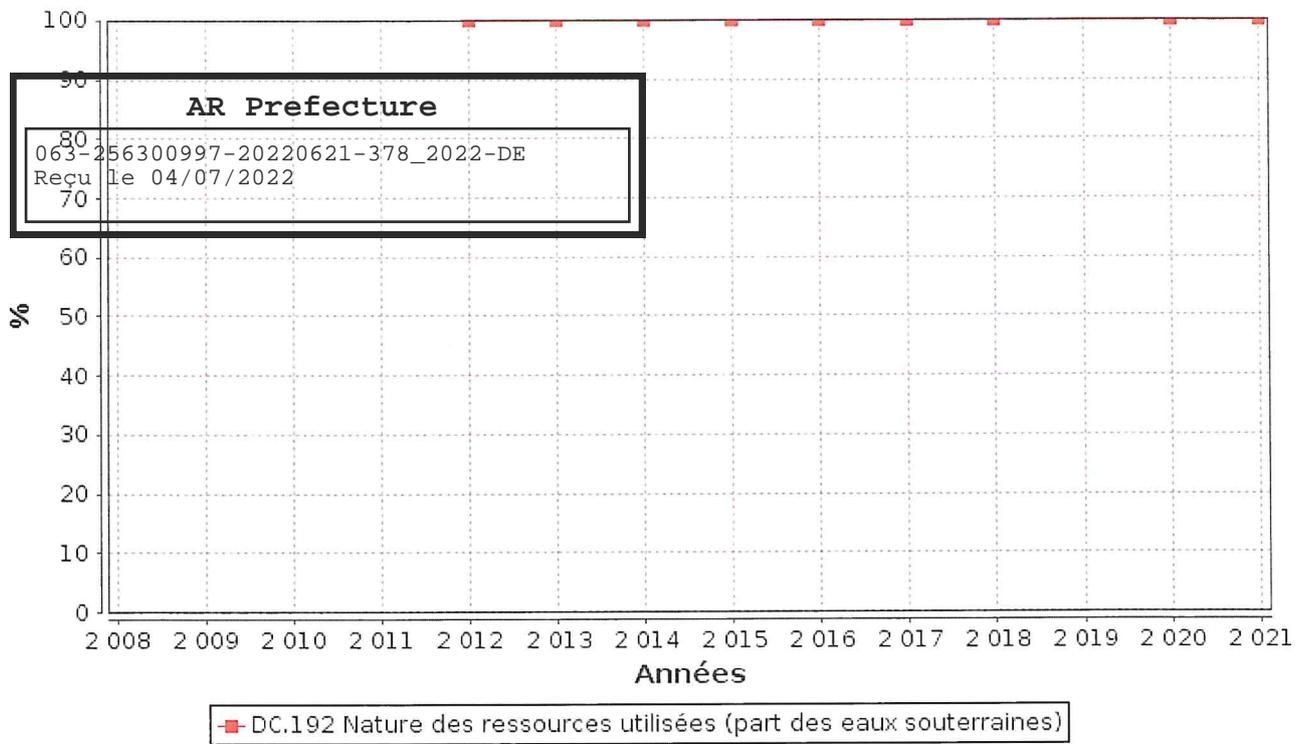
Le service public d'eau potable prélève 392 555 m³ pour l'exercice 2021 (378 387 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Captage de Serra 4			11 977	0	-100%
Captage de Tournaire			8 409	15 183	80,6%
Captage de Chossières-La Couarde			11 977	0	-100%
Captage de Serra 5			11 977	0	-100%
Captage-réservoir de Laricot			1 764	15 183	760,7%
Captage de Snidre 4			11 977	15 660	30,8%
Fontfroide amont- La Chaumette - Les roches			12 779	0	-100%
Captage de Snidre 3			11 977	15 660	30,8%
Captage de Snidre 2			11 977	15 660	30,8%
Captage de Snidre 1			11 977	0	-100%
Captage des Narces 1 ou Snidre 6			11 977	15 660	30,8%
Puits de Chanière			25 945	3 556	-86,3%
Captage de Barnérias 2 ou Aval			11 265	14 100	25,2%
Captage de Barnérias 1 (393QQ01) ou Amont			11 265	14 100	25,2%
Captage de Côte Blanche			3 908	3 661	-6,3%
Captage de Mont Sauvy 1			0	0	___%
Captage de Ronfet Touzet 3			11 265	14 100	25,2%
Captage de Snidre 5			11 977	15 660	30,8%
Captage du Pré Cartailier			3 908	3 661	-6,3%
Captage de La Coutade			3 908	3 661	-6,3%
Captage de Lacroix (271AA02) ou Guesles 2			11 265	14 100	25,2%
Captage de Serra 1			11 977	21 603	80,4%
Captage Le Ris			3 908	3 661	-6,3%

Captage de Fagot 1			11 265	14 100	25,2%
Captage de Serra 2			11 977	21 602	80,4%
Captage de Fagot 2			11 265	14 100	25,2%
Captage de Gibas			3 908	3 661	-6,3%
Captage de Trève 2 ou Amont			11 977	0	-100%
Captage de Berger			0	0	___%
Captage de Bonneval			0	0	___%
Captage de Mille Batrand			11 265	14 100	25,2%
Captage de Loge de Voirdières			1 320	0	-100%
Captage de Ronfet Touzet 1			11 265	14 100	25,2%
Captage de Ronfet Touzet 2			11 265	14 100	25,2%
Captage de Trève 1 ou Aval			11 977	15 660	30,8%
Captage de Lavachie ou Guesles 1			11 265	14 100	25,2%
Captage des Narces 2			11 977	15 660	30,8%
Captage de Chevalier			0	0	___%
Captage de Croix de Serra			11 977	15 660	30,8%
Captage de Mont Sauvy 4			0	0	___%
Captage de Mont Sauvy 2			0	0	___%
Captage de Mont Sauvy 5			0	0	___%
Captage-réservoir de Voirdières			4 348	15 660	260,2%
Captage de Mont Sauvy 3			0	0	___%
Cherfosson aval			0	0	___%
Cherfosson amont			0	0	___%
Captage des Roches			11 977	15 183	26,8%
Total			378 387	392 555	3,7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



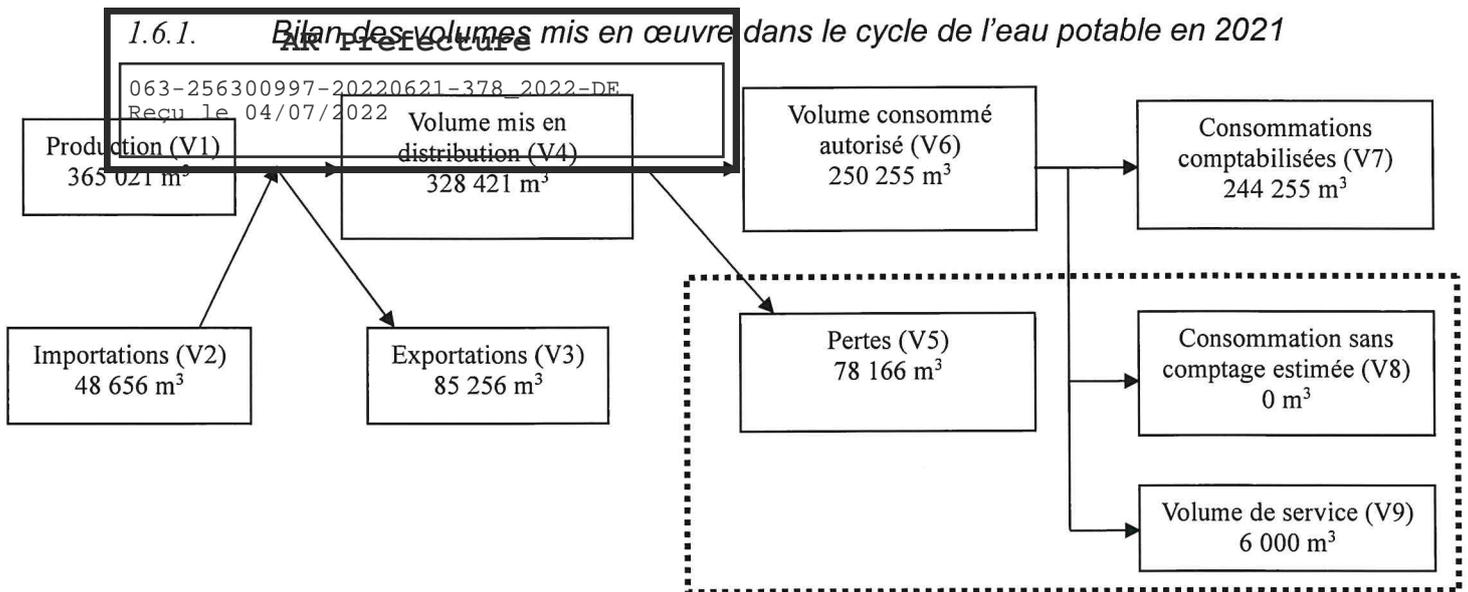
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fourisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Total			

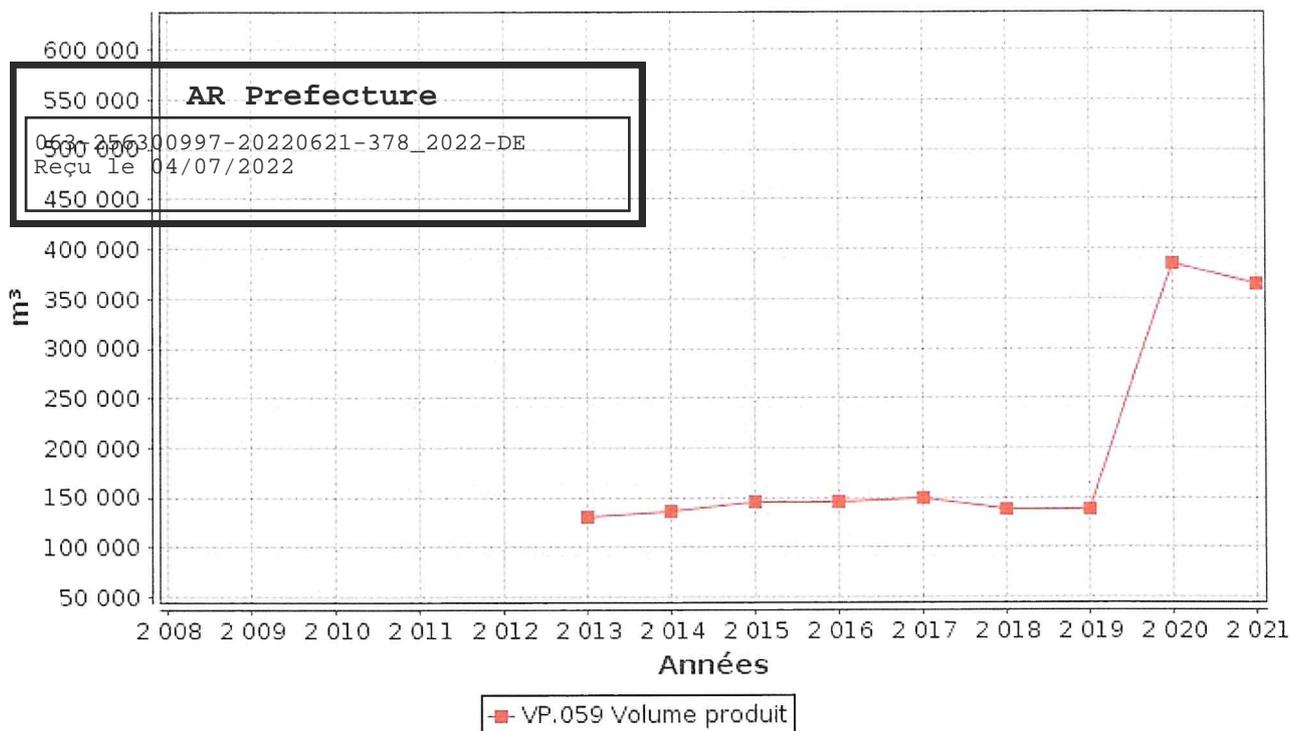
1.6. Eaux traitées



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Captage de Serra 4	11 977	0	-100%	80
Captage de Tournaire	8 409	15 183	80,6%	60
Captage de Chossières-La Couarde	11 977	0	-100%	60
Captage de Serra 5	11 977	0	-100%	80
Captage-réservoir de Laricot	1 764	15 183	760,7%	60
Captage de Snidre 4	11 977	15 660	30,8%	80
Fontfroide amont- La Chaumette - Les roches	12 779	0	-100%	0
Captage de Snidre 3	11 977	15 660	30,8%	80
Captage de Snidre 2	11 977	15 660	30,8%	80
Captage de Snidre 1	11 977	0	-100%	80
Captage des Narcés 1 ou Snidre 6	11 977	15 660	30,8%	80
Puits de Chanière	25 945	3 556	-86,3%	80
Captage de Barnérias 2 ou Aval	11 265	14 100	25,2%	60
Captage de Barnérias 1 (393QQ01) ou Amont	11 265	14 100	25,2%	60
Captage de Côte Blanche	3 908	3 661	-6,3%	80
Captage de Mont Sauvy 1	0	0	___%	0
Captage de Ronfet Touzet 3	11 265	14 100	25,2%	60
Captage de Snidre 5	11 977	15 660	30,8%	80
Captage du Pré Cartailier	3 908	3 661	-6,3%	80

Captage de La Coutade	3 908	3 661	-6,3%	80
Captage de Lacroix (271AA02) ou Guesles 2	11 265	14 100	25,2%	60
Captage de Serra 1	11 977	0	-100%	80
Captage Le Ris	3 908	3 661	-6,3%	80
Captage de Fagot 1	11 265	14 100	25,2%	60
Captage de Serra 2	11 977	0	-100%	80
Captage de Fagot 2	11 265	14 100	25,2%	60
Captage de Gibas	3 908	3 661	-6,3%	80
Captage de Trève 2 ou Amont	11 977	0	-100%	60
Captage de Berger	0	0	___%	0
Captage de Bonneval	0	0	___%	100
Captage de Mille Batrand	11 265	14 100	25,2%	80
Captage de Loge de Voirdières	1 320	0	-100%	80
Captage de Ronfet Touzet 1	11 265	14 100	25,2%	60
Captage de Ronfet Touzet 2	11 265	14 100	25,2%	60
Captage de Trève 1 ou Aval	11 977	15 660	30,8%	80
Captage de Lavachie ou Guesles 1	11 265	14 100	25,2%	60
Captage des Narces 2	11 977	15 660	30,8%	80
Captage de Chevalier	0	0	___%	100
Captage de Croix de Serra	11 977	15 660	30,8%	60
Captage de Mont Sauvy 4	0	0	___%	0
Captage de Mont Sauvy 2	0	0	___%	0
Captage de Mont Sauvy 5	0	0	___%	0
Captage-réservoir de Voirdières	4 348	15 660	260,2%	60
Captage de Mont Sauvy 3	0	0	___%	0
Cherfosson aval	0	0	___%	0
Cherfosson amont	0	0	___%	0
Captage des Roches	11 977	15 183	26,8%	60
Total du volume produit (V1)	384 569	365 021	-5,1%	68,33



1.6.2. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	57 986	48 656	-16,1%	100

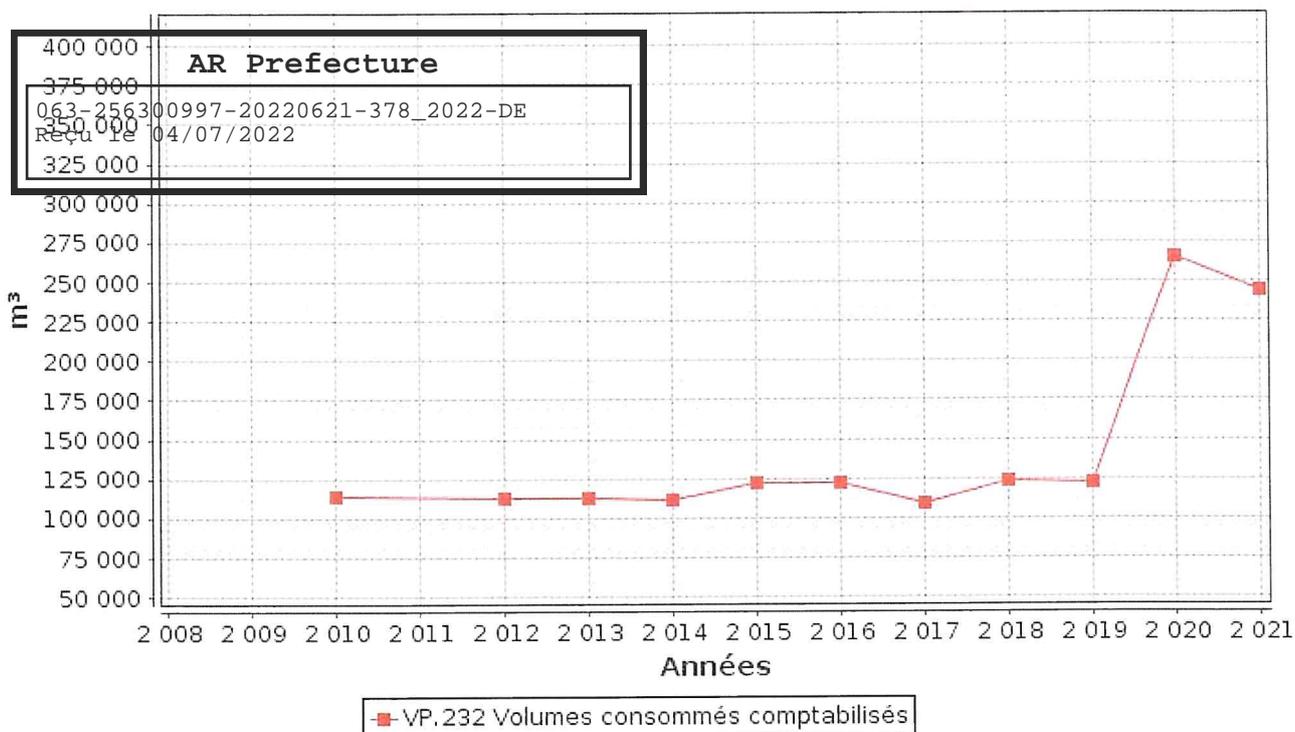
1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	265 037	244 255	-7,8%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	265 037	244 255	-7,8%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	84 121	85 256	1,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	6 640	6 000	-9,6%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	271 677	250 255	-7,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 365 kilomètres au 31/12/2021 (345 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

AR Prefecture

063-256300997-20220621-378_2022-DE

Reçu n° 0117/2022

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____ € au 01/01/2021
 _____ € au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €	40 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,52 €/m ³	1,51 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,33 €/m ³	0,44 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe revenant à la collectivité : ABONNEMENT PRINCIPAL DE 0 à 19M3 = 70 EUROS
 ABONNEMENT PRINCIPAL 20 M3 ET + = 40 EUROS
 ABONNEMENT SECONDAIRE = 20 EUROS
 ABONNEMENT GROS VOLUME = 120 EUROS

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du __/__/__ effective à compter du __/__/__ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du AR/ Préfecture effective à compter du __/__/__ fixant ...
- Délibération du 09/25/2021 effective à compter du 09/28/2021 fixant ...

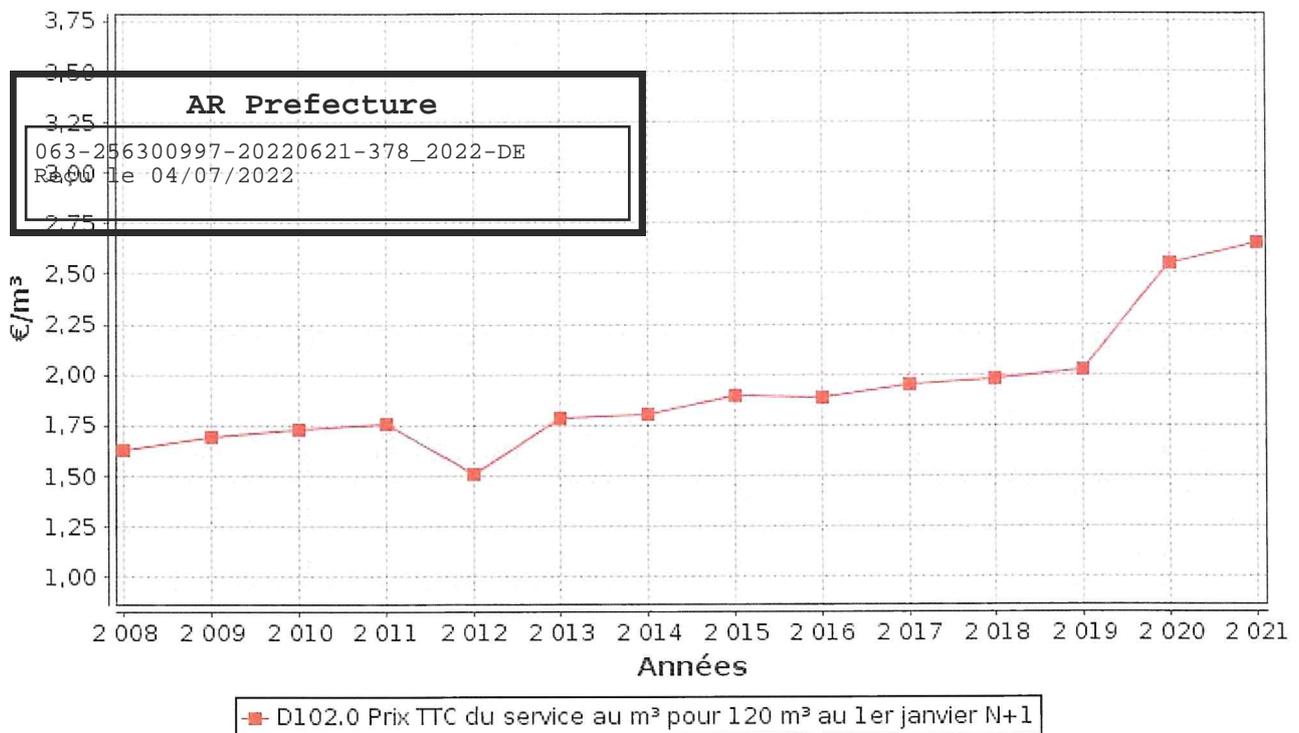
Reçu le 04/07/2022

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	40,00	0%
Part proportionnelle	182,40	181,20	-0,7%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	222,40	221,20	-0,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	39,60	52,80	33,3%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	—	0,00	—%
Autre :	—	0,00	—%
TVA	15,93	16,59	4,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	83,13	96,99	16,7%
Total	305,53	318,19	4,1%
Prix TTC au m³	2,55	2,65	3,9%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Indicateurs de performance

2.3. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	82	2	83	2
Paramètres physico-chimiques	83	5	84	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

AR Prefecture
$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$
063-256300007-20220621-378-2022-DE Reçu le 04/07/2022

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	97,6%	97,6%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	94%	98,8%

2.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			

VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		35%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	35%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

2.5. Indicateurs de performance du réseau

2.5.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



063-256300997-20220621-378_2022-DE
Recu le 04/07/2022

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

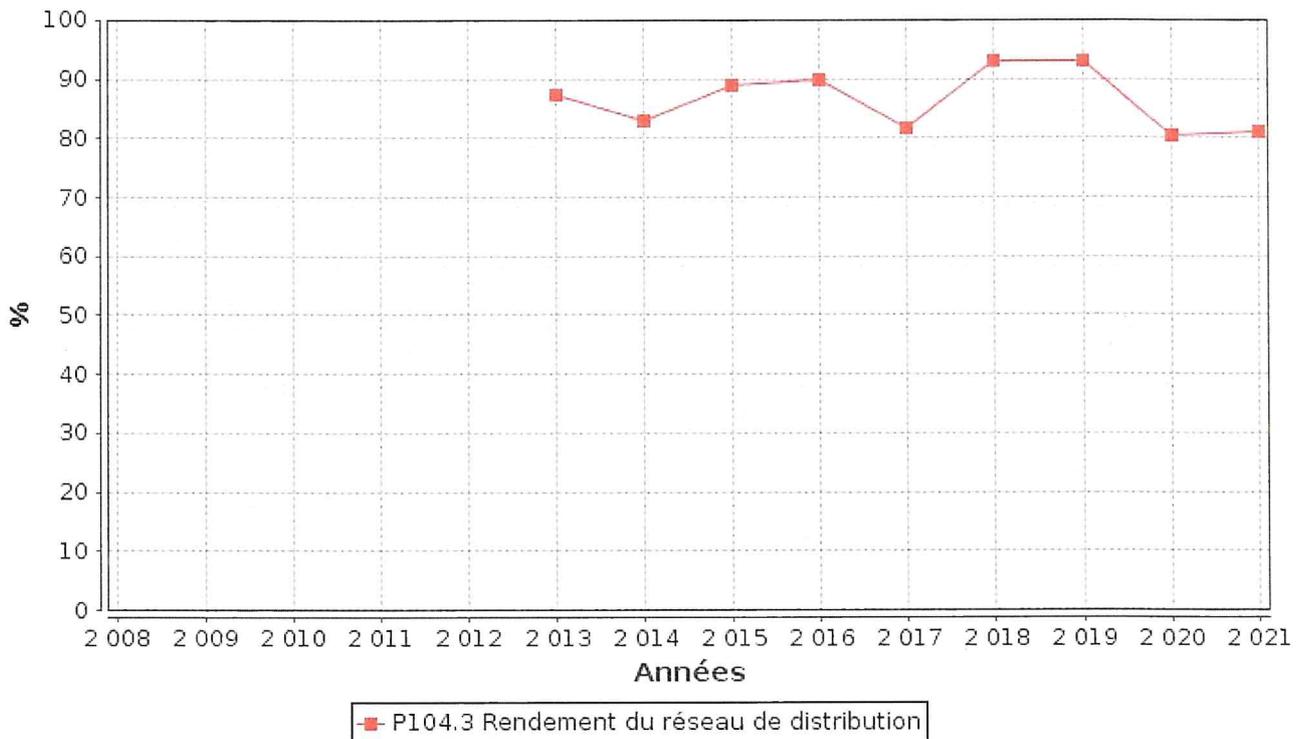
A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

AR Prefecture

063-256300997-20220621-378 2022-DE
 Reçu le 04/07/2022

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	80,4 %	81,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	2,83	2,52
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	73,9 %	74,4 %



2.5.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,6 m³/j/km (0,7 en 2020).

2.5.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

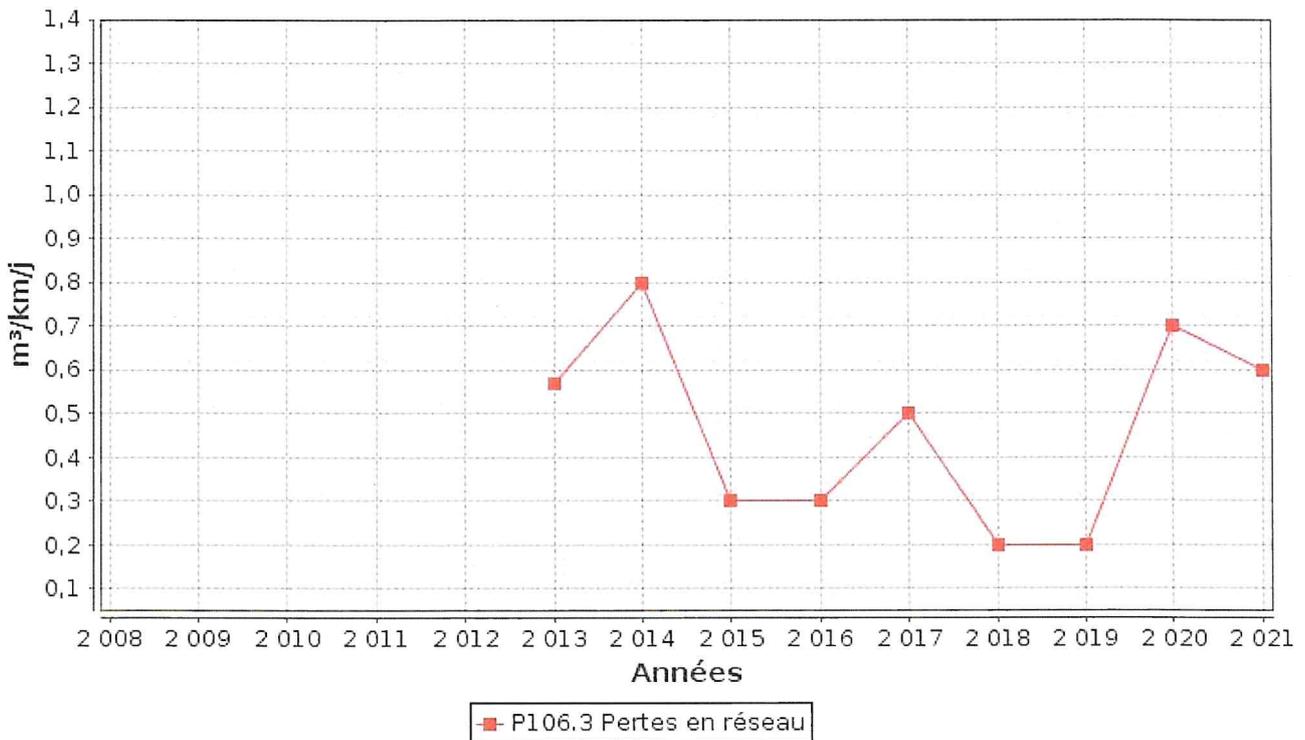


AR Prefecture

Cet indicateur permet de connaître, par don de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 0,6 m³/j/km (0,7 en 2020).



Rendement par unite de production du SIEA	2019	2020	2021
PASLIERES / DORAT / NOALHAT	96.2	95.6	89.5
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	22.5	36.7	38.8
SAINT REMY SUR DUROLLE	81.6	87.3	95.5
CHÂTELDON	44.3	53.6	57.1

RENDMENT PAR UDP

AR Prefecture

063-256300997-20220621-378_2022-DE
Reçu le 04/07/2022

